



## PREFET D'ILLE ET VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce en  
Ille-et-Vilaine pour l'année 2018  
Consultation du public du 17 novembre au 9 décembre 2017  
Synthèse des observations**

Le projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine a été soumis à la procédure de consultation du public en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions, autres qu'individuelles, ayant une incidence sur l'environnement.

Le présent document a pour objet de faire connaître la synthèse des observations du public dont il a été tenu compte. Un second document séparé présente la réponse aux observations du public et les motifs de la décision de l'autorité administrative.

Les indicateurs de la consultation :

Nombre de courriels reçus : 2

**Il est tenu compte de toutes les observations du public :**

- 1) Demande de ne pas positionner les 30 verveux « barrière » de maille 10 mm sélectifs de l'écrevisse non autochtone pouvant être utilisés pour la pêche professionnelle à proximité de la confluence avec les étiers (article 7)
- 2) Demande de généraliser à l'ensemble des cours d'eau d'Ille-et-Vilaine situés sur le bassin versant de la Sélune, la pêche au toc à l'aide d'hameçon sans ardillon à l'exception de la pêche du saumon pour les pêcheurs s'étant acquittés du timbre migrateurs (article 7)
- 3) Demande de supprimer la mention « de maille supérieure à 10 mm » au 2)b de l'article 8
- 4) Demande d'interdire la pêche sur une partie de la Vilaine sur la commune de Cesson Sévigné

Rennes, le 14 DEC. 2017

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité,

Catherine DISERBEAU